

Agreste

Midi-Pyrénées

Données

Numéro 58 - octobre 2011



Ariège

Premières tendances



Ariège, 1^{er} département de Midi-Pyrénées pour :

- Les exploitations engagées en agriculture biologique : 10 %
- Les exploitations commercialisant en circuit court : 33 %
- La transformation à la ferme hors vinification : 9 % des exploitations
- Les petits fruits (framboises, myrtilles...) : 24 ha

16,5 % des exploitations en agriculture biologique
 270 exploitations engagées
 170 exploitations en conversion

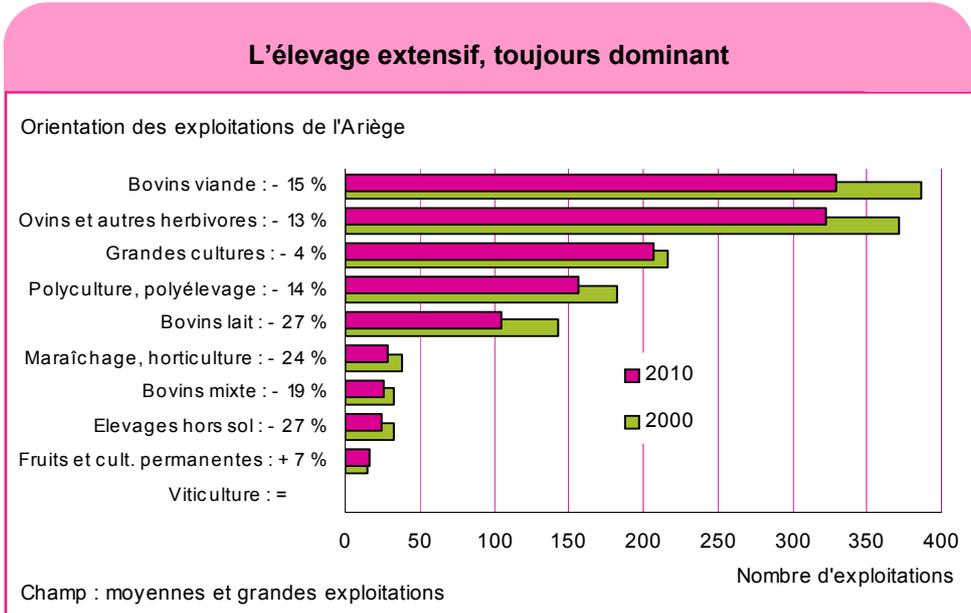
Une exploitation sur huit en signes officiels de qualité

- 90 en Label Rouge
- 10 en AOC-AOP
- 10 en IGP

Ariège, cinquième département pastoral de France

L'Ariège n'est pas le plus petit département de Midi-Pyrénées mais seule une faible partie de son territoire est exploitée par les agriculteurs, en raison de l'importance de l'espace naturel non cultivable. Ainsi, alors que sur Midi-Pyrénées, 50 % de la surface régionale est occupée par la surface agricole utilisée, ce taux n'est que de 27 % en Ariège. De plus, les terres labourables n'y représentent que 10 % du territoire et 39 % de la SAU (en région : 35 % du territoire et 70 % de la SAU). En 2010, le département de l'Ariège compte 2 660 exploitations pour une superficie agricole utilisée (SAU) de 132 200 ha. La diminution du nombre d'exploitations départementales depuis 2000 est de 15 % et celle des terres agricoles de 4 %. La SAU moyenne des exploitations a augmenté de 6 ha pour atteindre 50 ha. Les moyennes et grandes exploi-

tations occupent 81 % du territoire agricole utilisé et réalisent 87 % de la production brute standard (PBS) du département. Les exploitations spécialisées en élevages d'herbivores (bovins, ovins, caprins), représentent près des deux tiers des exploitations, tant en effectif qu'en surface agricole et en PBS. En grandes cultures, ces parts sont de 20 %. Aux surfaces détenues par les agriculteurs de ce département s'ajoutent 114 000 ha de surfaces toujours en herbe mises à disposition des éleveurs par les organismes de pacage collectif. Pour ce type de surfaces, l'Ariège est le deuxième département de France derrière les Hautes-Alpes. En revanche, pour l'accueil d'animaux en estive, elle n'est qu'en cinquième position. En 2010, 52 000 ovins et 12 500 bovins ont pâturé dans les estives de l'Ariège.



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010



Du travail grâce à l'élevage

Répartition du travail dans les exploitations agricoles

- les chefs et coexploitants : 76,5 %
- les autres actifs familiaux : 13,5 %
- les salariés permanents : 4 %
- la main-d'œuvre occasionnelle et saisonnière : 5,5 %
- les entreprises de travaux agricoles et les CUMA : 0,5 %

En dix ans, l'emploi dans les exploitations agricoles de l'Ariège a diminué de 15 % et représente, en 2010, 3 130 unités de travail annuel (UTA).

Les 2 660 exploitations agricoles de l'Ariège restent des entreprises familiales que dirigent 3 140 chefs et coexploitants, avec l'aide permanente de 1 160 autres personnes qui leur sont, plus de quatre fois sur cinq, apparentées.

Cet effectif total de 4 300 personnes représente, en équivalent temps plein, 2 940 UTA.

D'autres travailleurs viennent en renfort lors de pics d'activité, notamment saisonniers.

La main-d'œuvre occasionnelle fournit ainsi 170 UTA et les employés des

entreprises de travaux agricoles en apportent 20.

Les exploitations spécialisées en élevages ovin et caprin fournissent la majorité des emplois agricoles (29 % du nombre d'UTA), suivies par les élevages bovin-viande (25 %), par les producteurs de grandes cultures (14 %) et les exploitations de polyculture et polyélevage (14 %).

Les exploitants individuels emploient en moyenne 0,9 UTA, contre 2,8 pour les GAEC et 1,9 pour les EARL.

Les 54 % de petites exploitations contribuent au vivier d'emploi agricole ariégeois pour 35 % du nombre total d'UTA. Les grandes exploitations, bien que très minoritaires (10 %), utilisent 21 % des UTA et 47 % du travail réalisé par la main-d'œuvre non familiale.

En Ariège, un exploitant sur quatre est une femme.

■ Un recensement tous les dix ans sur l'ensemble du territoire français, des comparaisons communales, nationales et internationales

■ Les données portent sur la campagne 2009-2010

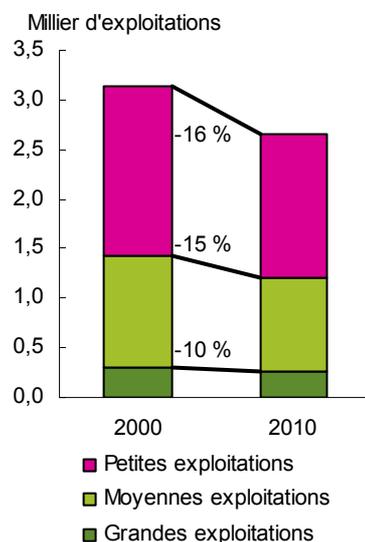
■ Prochainement les publications Agreste Midi-Pyrénées :
- un mémento
- des analyses régionales et départementales sur de nombreux thèmes

■ Prochainement sur internet par commune :
Cartographie interactive
Données de cadrage
Données détaillées

■ Suivez l'actualité du recensement sur :
www.agreste.agriculture.gouv.fr
et sur
www.draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr

Baisse modérée des exploitations

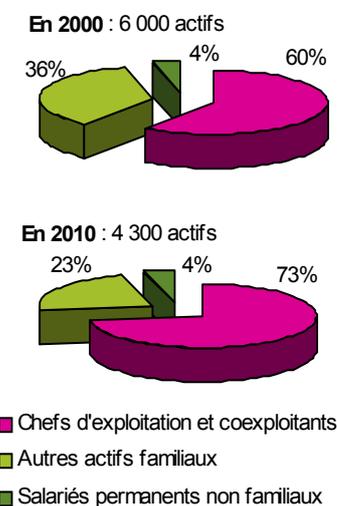
- 15 % d'exploitations



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Une main-d'œuvre essentiellement familiale

Composition de la population d'actifs permanents



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

En moyenne, une forme sociétaire (GAEC, EARL, autres) utilise 2,3 fois plus d'emploi qu'un exploitant individuel

Les exploitations moyennes et grandes occupent 55 % de la main-d'œuvre permanente et génèrent 65 % de l'emploi total.

Une exploitation sur trois en circuit court

En 2010, 9 % des exploitations agricoles transforment elles-mêmes tout ou partie de leurs productions. En dix ans, leur effectif est passé de 200 à 250. Dans toutes les orientations de production, même dans les exploitations de petite taille, la part de celles qui transforment est plus élevée que sur l'ensemble Midi-Pyrénées. Un éleveur de granivores sur cinq, un arboriculteur sur deux, un maraîcher sur dix, 8 % des élevages d'herbivores sont concernés.

Les exploitations transformant elles-mêmes leurs produits utilisent quasiment toutes, en parallèle, un réseau court de distribution. Il prend la forme soit de vente directe au consommateur, soit de vente via un seul intermédiaire : le restaurateur, le

commerce de détail...

Les 2 410 exploitations qui ne font pas de transformation à la ferme sont aussi, dans plus d'un cas sur quatre, concernées par les circuits courts.

Les aviculteurs ont recours aux circuits courts deux fois sur trois et les éleveurs d'herbivores une fois sur trois. Cette pratique est encore plus courante chez les producteurs de fruits ou de légumes : neuf fois sur dix.

Au total, l'effectif des exploitations agricoles pratiquant ces formes de commercialisation est proche de 880 en 2010. L'augmentation depuis 2000 est, avec celle des Hautes-Pyrénées, la plus notable des départements de Midi-Pyrénées, en effectif (+ 49 %) comme en part relative, 33 %, quatorze points de plus qu'en 2000.

La part des formes sociétaires évolue peu

Dans l'Ariège, 82 % des exploitations agricoles sont dirigées par des exploitants individuels. Ce taux est largement supérieur à celui de Midi-Pyrénées notamment parce que les petites exploitations restent majoritaires. Cependant, même dans les moyennes et grandes exploitations, il est supérieur (65 % contre 60 %).

En Midi-Pyrénées, la part des formes sociétaires, en particulier celle des EARL, a augmenté de huit points entre 2000 et 2010 pour atteindre 24 %. En Ariège, elle n'a progressé que de trois points pour atteindre 18 %.

Elle est élevée chez les éleveurs de bovins lait (50 %) mais très modeste en ovins-caprins (11 %). Les céréaliculteurs sont cependant plus fréquemment (28 %) en forme sociétaire que ceux de la région dans son ensemble (20 %).

Comme sur la France métropolitaine et sur Midi-Pyrénées, les chefs d'exploitation sont plus jeunes dans les exploitations de grande taille. Leur âge moyen y est de 47 ans contre 48 ans dans les exploitations de taille moyenne et 54 ans dans les petites exploitations.

Transformation à la ferme

- 7 % des petites exploitations
- 12 % des moyennes
- 14 % des grandes

Circuits courts

- 28 % des petites exploitations
- 40 % des moyennes
- 36 % des grandes

Transformation et circuits courts génèrent 0,8 UTA en plus

Nombre moyen d'UTA par exploitation		Transformation	
		Oui	Non
Circuit court	Oui	1,8	1,3
	Non	1,4	1,0

Prééminence du statut

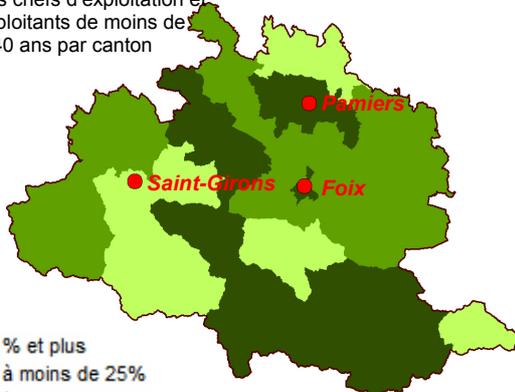
individuel, 82 % des exploitations :

- 97 % pour les petites exploitations
- 65 % pour les moyennes et les grandes

Production brute standard moyenne des EARL 3,5 fois supérieure à celle des exploitations individuelles.

Les jeunes bien présents

Part des chefs d'exploitation et coexploitants de moins de 40 ans par canton

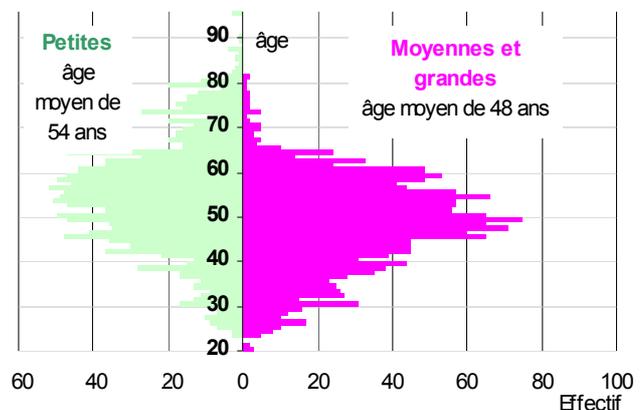


Champ des moyennes et grandes exploitations

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Chefs plus âgés dans les petites exploitations

Age des chefs et coexploitants selon la taille de l'exploitation



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Surface moyenne, 50 hectares par exploitation

		Ensemble des exploitations				Moyennes et grandes exploitations			
		Ariège		Midi-Pyrénées		Ariège		Midi-Pyrénées	
		2010	Evolution %	2010	Evolution %	2010	Evolution %	2010	Evolution %
Exploitations agricoles	millier	2,7	- 15,3	47,6	- 21,0	1,2	- 14,3	26,3	- 19,1
Chefs et coexploitants	millier de personnes	3,1	- 13,5	56,6	- 18,0	1,7	- 11,7	35,0	- 14,8
Salariés permanents hors famille	millier de personnes	0,2	- 22,4	6,2	- 7,6	0,2	- 25,9	5,8	- 7,2
Travail agricole	millier d'UTA	3,1	- 14,8	60,8	- 24,4	2,0	- 19,1	47,9	- 23,4
Superficie agricole utilisée	millier d'hectares	132,2	- 4,3	2 291,5	- 3,0	106,9	- 4,8	1 991,4	- 1,7
Surfaces toujours en herbe	millier d'hectares	80,3	- 2,6	622,1	- 7,0	60,5	- 3,8	495,5	- 4,7
Terres labourables	millier d'hectares	51,5	- 6,7	1 614,4	- 0,8	46,1	- 6,0	1 443,3	- 0,1
Effectif de vaches laitières	millier de têtes	7,1	- 18,9	138,4	- 22,7	7,0	- 18,9	137,5	- 22,4
Effectif de vaches nourrices	millier de têtes	32,6	- 13,8	455,2	- 9,7	27,6	- 11,2	397,1	- 4,7
Effectif de brebis laitières	millier de têtes	2,9	+ 257	697,6	+ 0,4	2,5	+ 289	693,9	+ 0,3
Effectif de brebis nourrices	millier de têtes	64,5	- 19,7	679,6	- 21,4	55,1	- 19,6	608,3	- 20,1
Effectif de canards gras ou à gaver	millier de têtes	13,2	- 36,1	3 346,2	+ 44,0	11,1	- 36,5	3 318,0	+ 47,6

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

* évolution entre 2000 et 2010

Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une **activité agricole** soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales.

- elle **atteint une certaine dimension**, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production atteignant un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...)

- sa **gestion courante est indépendante de toute autre unité**. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ **Les actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille du chef d'exploitation et des coexploitants, dès lors qu'ils fournissent un travail sur

l'exploitation.

Les **salariés permanents** occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet.

Les **salariés saisonniers** ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

■ Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

L'**unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la production brute standard (PBS). Ces coefficients résultent des valeurs moyennes calculées sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations **et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en « grandes exploitations »**, quand elle est

supérieure ou égale à 100 000 euros, en « moyennes exploitations » quand elle est comprise entre 25 000 euros et 100 000 euros, en « petites exploitations » quand elle est inférieure à 25 000 euros.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique**.

■ Les formes juridiques :

GAEC : groupement agricole d'exploitation en commun

EARL : exploitation agricole à responsabilité limitée

■ Signes officiels de qualité :

AOC : appellation d'origine contrôlée

AOP : appellation d'origine protégée

IGP : indication géographique protégée

■ Agriculture biologique :

Exploitations engagées : y compris celles en cours de conversion au sens de l'Agence Bio

En conversion : exploitations ayant prévu de s'engager dans les cinq ans

Agreste : la statistique agricole



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Midi-Pyrénées

Service Régional de l'Information Statistique Économique et Territoriale

Cité administrative Bât. E - Bd Armand Duportal - 31074 Toulouse Cédex Tél : 05 61 10 61 56

Mél : srise.draaf-midi-pyrenees@agriculture.gouv.fr

■ Directeur régional : Michel SALLENAVE

■ Directrice de la publication : Paula FERNANDES

■ Rédactrice en chef : Dominique AYMARD

■ Composition : Dany GAYRAUD

■ Impression : SSP Toulouse

■ Dépôt légal : à parution

■ ISSN : 0246-1803

■ © Agreste 2011